



P 1654

ID 4877

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Constantin Dinos GAIGANIS

Luxembourg, le 2 novembre 2020

Objet : Votre pétition 1654 – "Suppression d'accès et filtrage complet du trafic de tous sites à caractère pornographique sur Internet depuis le Grand-Duché de Luxembourg"

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Xavier Bettel
Ministre des Communications et des
Médias
5, Rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 2 novembre 2020

Objet : Pétition 1654 – "Suppression d'accès et filtrage complet du trafic de tous sites à caractère pornographique sur Internet depuis le Grand-Duché de Luxembourg"

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 28 octobre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

Intitulé de la pétition:

"Suppression d'accès et filtrage complet du trafic de tous sites à caractère pornographique sur Internet depuis le Grand-Duché de Luxembourg"

But de la pétition:

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Dans le cadre de la cybercriminalité croissante, le vol d'identité, le chantage, les abus sexuels physiques et psychiques croissants, et surtout, dans le cadre de la protection des mineurs et des adultes très avertis, veuillez avoir l'amabilité d'accepter cette pétition publique pour votre délibération respectueuse. Cette pétition étant dans un intérêt général, souci parental et sociétal, indépendamment du statut de chaque résident, tout en respectant parfaitement les principes d'éthique et se proposant ici de servir d'appui pour la protection des mineurs mais aussi des adultes désireux de vivre dans un état où le réseau informatique reste à l'écart de la perversion pornographique, au vu de, je cite: des circonstances aggravantes et répercussions que cette même pseudo-graphie envahissante des réseaux peut avoir sur les normes, sur les valeurs et sur le développement de la sexualité d'autrui, dans notre propre communauté, il serait utile que la Commission des Pétitions et la Conférence des Présidents puisse examiner le fond de cette demande afin de débattre sur sa recevabilité. Comme précisé, la Commission des Pétitions se réserve toujours le droit de demander des explications supplémentaires quant à l'objet de cette pétition. L'objectif de cette demande reste honorable : rester une société dite moderne, mais retrouver une société plus proche des valeurs dites : d'érotisme, d'authenticité, de courtoisie, de confiance, de respect, de moralité, que celles de la perversion continue, n'ayant que pour proies la faiblesse et la fragilité d'autrui. Le pétitionnaire tient ainsi à préciser son argumentaire relatif à l'objet de cette pétition publique par le biais d'un de facto, demandant ici à la Commission de se pencher sur l'état des lieux bien apparents quant aux normes aberrantes actuelles ; états des lieux appelant les générations actuelles et futures, à se pervertir en masse, délibérément ou accidentellement. Qui plus est, si le phantasme reste certes un voyage temporaire au centre du cerveau, le vice émanant des multiples réseaux à caractère pornographique s'avère durable et permanent. Agir, réagir ou subir ? Dans un espace-temps adéquat, s'abstenir d'un support visuel néfaste - dans notre territoire du moins - , peut s'avérer une solution durable. Dans l'espoir que la Commission puisse émettre un avis favorable au sujet de la recevabilité de cette demande, que cette honorable pétition puisse surtout permettre aux citoyens résidents de décider du sort des nos valeurs, et des idéaux des nouvelles générations ayant naquit, ayant aménagé ou élu domicile permanent au Grand duché du Luxembourg.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

La perversion n'a plus d'âge, ni même de sexe. La tournure perverse et néfaste que cette banalisation et globalisation pornographique se voient emprunter, ne peut que créer des troubles psychiques et comportementaux irréversibles. Nous parlons bien d'une sérieuse pandémie. Un abysse abyssal. Il ne s'agit point de censure mais de choix. La production pornographique est libre d'exister. Chacun sa contribution. Cependant, inviter la pornographie et la perversion continue sur réseaux locaux, sans songer à filtrer et supprimer totalement tous les sites à caractère pornographique de notre territoire, ne peut que nuire au merveilleux voyage cérébral des citoyens, mineurs, adultes, avertis ou non. Dans une sphère démocratique étant et désirant rester très saine d'esprit, choisir un modèle qui convient aux citoyens du Grand duché du Luxembourg, tout en se démarquant de cette perversité qui guette - telle l'Hydre de Lerne - d'autres lieux territoriaux, peut s'avérer être un merveilleux modèle, une initiative bordée de sagesse, une approche persuasive, constructive, et une image de marque. Fermons la porte à cette Hydre. En qualité de sphère informatique plus pure, une telle approche s'introduit comme une humble invitation aux normes seines d'une sexualité plus proche de l'érotisme du modèle humain, que d'une perversité néfaste et délabrée émanant des réseaux classé non Triple Alpha, mais Triple Xi. La caractéristique temporelle des émotions reste sa brièveté, telle la vie humaine. Il fut question de faiblesse, fragilité, et naïveté. L'émotion est ainsi une réaction à un événement qui entraîne des bouleversements dans l'espace corporel et une réponse expressive organisée dans le cerveau. De ce fait, qu'il s'agisse des mineurs ou des adultes bien avertis, les émotions émanant d'un support visuel inadapté s'offre comme une mauvaise échappée, et dans le cas de la pornographie, objectivement et plus précisément, il s'agit là d'un débordement brutal et déraillement de la psyché; qui finit par avoir des mauvaises répercussions dans la symbiose de notre société. Si l'être humain est ce dont il se nourrit, sa psyché devient ce

avec quoi elle se divertit ou se pervertit. Entre la joie, la pureté, le dégoût, le chagrin, voire la honte, l'avenir de notre modèle de symbiose, ainsi que la perspective de la sexualité au centre de notre paysage cérébral, surtout dans un merveilleux pays qui se veut unique et exemplaire, mériterait bien plus que 4.500 signatures. Par conséquent, évitons de "pornographier" notre sphère informatique, et puis surtout, donnons l'exemple en évitant de pseudo-moderniser la sexualité d'autrui, la notre, et celle des générations qui suivent. Dans l'attente de votre délibération, veuillez accepter, Monsieur le Président de la Chambre des Députés, et membres de la Commission des Pétitions et de la Conférence des Présidents, mes sentiments des plus respectueux.

Dépôt: le 11.07.2020 à 20:20

Pétitionnaire: Gaganis Constantin Dinos